

J'exerce en ex-Limousin

J'exerce en ex-Poitou-Charentes

J'exerce en ex-Aquitaine

Sécurisé | <https://limousin.dcc-poitou-charentes.fr>

Sécurisé | <https://dcc-poitou-charentes.fr/>

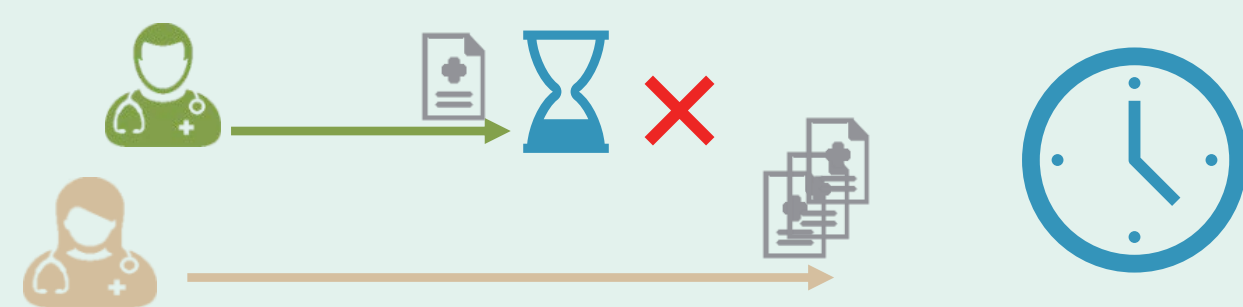
Sécurisé | <https://aquitaine.dcc-poitou-charentes.fr>

K-PROCESS – Mémo 7: Blocage de l'inscription en RCP

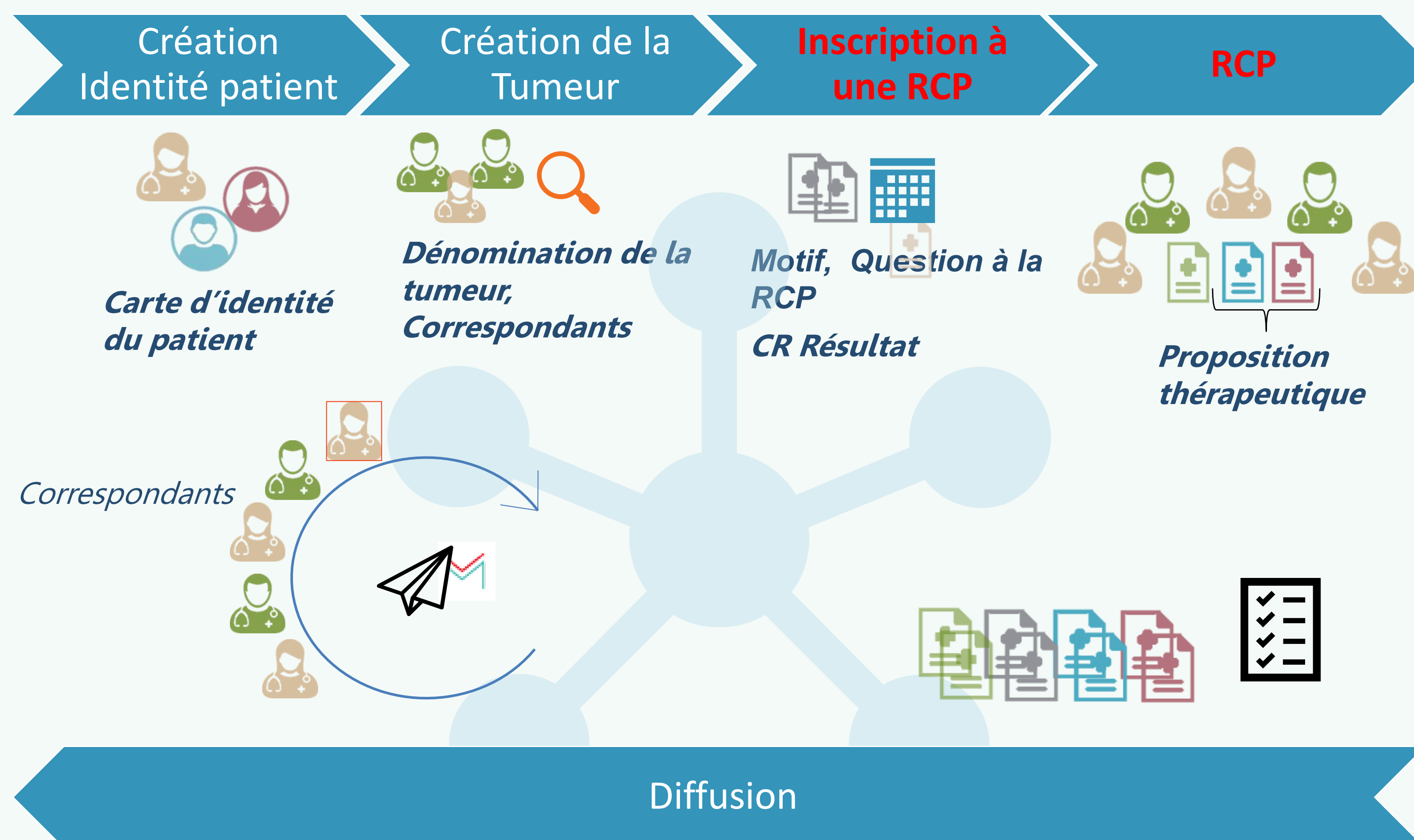
Objectif: figer la liste des fiches avec un délai raisonnable

Si la RCP a été configurée en ce sens au sein de K-Process, passé un certain délai le dépôt de fiche sera bloqué pour la réunion.

- Le demandeur (ou son secrétariat) sera bloqué à partir du délai défini



- Les secrétariats 3C ou participants usuels de la RCP (et leurs secrétariats) ne sont pas concernés



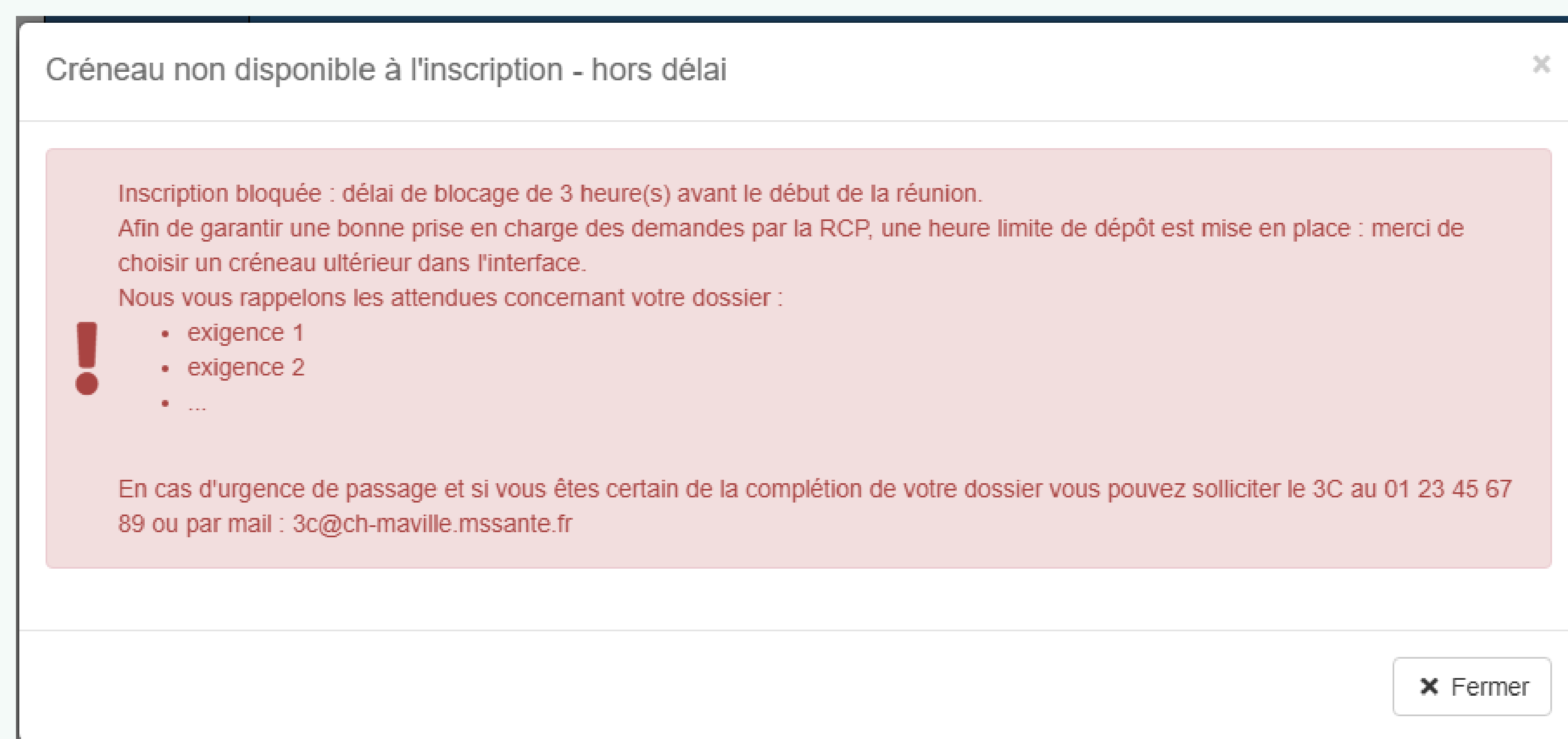
Manifestation du blocage

- Si le délai de blocage en RCP est dépassé lors de la sélection de l'intitulé, un message apparaît lors du choix de la session de RCP. (délai en heures et message paramétrables via l'agenda)

→ Le créneau est alors indisponible

Si le prochain créneau est indisponible, un message paramétrable s'affiche :

- On conserve une transparence sur l'offre de RCP de la plateforme (la prochaine RCP est bien ce soir) et un souci de cohérence vis-à-vis de l'annuaire de RCP
- Le parti pris est la pédagogie envers les demandeurs



Que peut faire le demandeur ?

- Choisir un créneau ultérieur (vigilance sur la disponibilité de créneaux)
→ et (si l'organisation RCP le permet) solliciter le secrétariat RCP par MSSanté ou par téléphone ou un passage en urgence.

Nota : si un médecin demandeur est assujéti au blocage, son secrétariat en délégation le sera aussi.

Le corollaire est qu'un participant usuel pourra éventuellement déplacer la fiche vers une session « bloquée ».

Intitulé de la RCP * Tumeurs digestives (CENTRE HOSPITALIER DE MA VILLE - Ma ville)

Motif de la RCP ** Première proposition de traitement

Date de la RCP * Sélectionnez la date de la réunion

18/03/2026 à 11:15 - Ma ville - CH - Salle de RCP (délai limite dépassé)

23/03/2026 à 18:00 - Ma ville - CH - Salle de RCP

30/03/2026 à 18:00 - Ma ville - CH - Salle de RCP

ATTENTION : Dans le cas

Et les « réguliers » de la RCP ?

- Les médecins participants usuels de la RCP (et leurs secrétariats) ne sont pas assujéti au blocage.

Si, dans le cadre de votre organisation de RCP, certains demandeurs sont « réguliers » et que vous souhaitez mettre en place un blocage sans les impacter, vous pouvez les déclarer comme participants habituels via l'Agenda (même s'ils ne sont pas systématiquement présents ou renseignés dans la feuille de présence)

Liste des participants habituels

+ Ajout d'un participant

Fiche crée avant le blocage et nécessitant une modification ?

- L'objectif est de permettre à l'équipe 3C / secrétariat de RCP, de « figer les dossiers » en amont de la RCP en cohérence avec les fonctionnalités de « fiche préparée ».

Les professionnels non assujéti au blocage (profil 3C / équipe RCP ou participants usuels de la RCP et leurs secrétariats) pourront toujours modifier les dossiers en dernière minutes ou pendant la RCP.

A CONTRARIO un utilisateur assujéti au blocage ne pourra pas modifier son dossier une fois le délai échu

Au sein de K-Process la fiche sera accessible en lecture seule avec uniquement des boutons « sortir » sans possibilité de sauvegarder : la fiche sera non modifiable.

Question posée

Synthèse et question posée

Question posée

Proposition de prise en charge

Nature de l'avis **

Précision nature de l'avis

Proposition correspondant à la recommandation / au référentiel de pratique clinique

Type de correspondant	Médecin	MSS personnelle	MSS secrétariat	Informations
Médecin demandeur de l'avis	Docteur DEMANDEUR Claire (Médecine Générale)	<input checked="" type="checkbox"/>		Médecin traitant : non défini
Médecin déclarant de la tumeur	Docteur DECLARANT ALAIN (Gynécologie-obstétrique)	<input checked="" type="checkbox"/>		

Sortir et revenir à la réunion | Sortir et revenir au dossier